ART. 50 N° II-471

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º II-471

présenté par

M. Bertrand, M. Darmanin, M. Douillet, M. Meslot, M. Robinet, Mme Lacroute, M. Aubert, Mme Fort, M. Perrut, Mme de La Raudière, M. Decool, Mme Louwagie, M. Moudenc, Mme Grosskost, M. Marty, M. Vitel, M. Salen, M. Solère, M. Marcangeli, M. Larrivé, M. Alain Marleix, M. Fillon, M. Apparu, M. Terrot, Mme Rohfritsch, M. Mariani, M. Hetzel et M. Scellier

ARTICLE 50

Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 2 :

‹‹

ART. 50 N° II-471

DÉSIGNATION DU MINISTÈRE OU DU BUDGET ANNEXE	PLAFOND
	exprimé en ETPT
I. Budget général	1 877 416
Affaires étrangères	14 669
Affaires sociales et santé	11 157
Agriculture, agroalimentaire et forêt	30 604
Culture et communication	10 788
Défense	280 799
Écologie, développement durable et énergie	37 574
Économie et finances	148 005
Éducation nationale	946 576
Égalité des territoires et logement	14 194
Enseignement supérieur et recherche	10 961
Intérieur	274 254
Justice	76 579
Outre-mer	5 086
Redressement productif	1 253
Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique	-
Services du Premier ministre	9 448
Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative	-
Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social	9 707
II. Budgets annexes	11 860
Contrôle et exploitation aériens	11 025
Publications officielles et information administrative	835
Total général	1 889 276

».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à maintenir le principe du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite dans la fonction publique d'État.

La poursuite de l'application de la règle du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux dans la fonction publique de l'État (à l'exception de l'enseignement primaire) aboutit à ne pas remplacer 130 000 emplois en cumulé, soit une moyenne de 26 000 suppressions par an entre 2013 et 2017.

L'économie budgétaire brute liée à ces non remplacements s'élève à 3,9 milliards d'euros en 2017 soit environ 780 millions d'euros d'économies supplémentaires par an entre 2013 et 2017.